

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Fructose 97.2% w/w SP

**Type(s) de produit**

TP19: Répulsifs et appâts

**Numéro d'autorisation:** EU-0027083-0000 1-3

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** EU-0027083-0003

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Attractif guêpes et mouches Tab Guêpe Clac Tab Muscattract Tab Muscattract Dry Vespattract Tab Vespattract Dry Fructolure Tab Fructolure Dry Vesparex Dust Wasp Attract Dust Wasp Lure Powder FlyCage
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation		EU-0027083-0000 1-3
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		EU-0027083-0003
Date de l'autorisation		21/04/2022
Date d'expiration de l'autorisation		30/04/2032

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	ARMOSA SA site 1 Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	D-fructose
Nom du fabricant	Belgosuc nv
Adresse du fabricant	Industriepark 20 8730 Beernem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Belgosuc nv Industriepark 20 8730 Beernem Belgique

Substance active	Acide acétique
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	ARMOSA TECH site 1 Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		substance active	57-48-7	200-333-3	97,19
Acide acétique		substance active		200-580-7	2,8

### 2.2. Type(s) de formulation

SP Poudre soluble dans l'eau

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – Poudre soluble (SP)**

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Attractif guêpes et mouches
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: vespula spp., Dolichovespula spp. Nom commun: wasps Stade de développement: adultes  Nom scientifique: autre: Musca domestica Nom commun: house fly Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  intérieur et extérieur autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Dilué pour la lutte contre les guêpes et les mouches domestiques et versé à l'intérieur d'un piège approprié d'où les guêpes/mouches domestiques ne peuvent s'échapper.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Ajoutez 25 g de poudre à 200 ml d'eau dans le piège. Le volume de la solution à préparer doit être adaptée à la taille du piège. Le produit est efficace pendant 7 jours  Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachets hydrosolubles PVA 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg)  Flacon PE/PA : 10 g à 2,5 kg  Sacs PE/PP : 10 g à 2,5 kg Seaux PE/PP : 10 g à 2,5 kg Canettes en métal : 10 g à 2,5 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.

---

Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres. Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives. Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- # Conserver hors de portée des enfants.
- # Lire l'étiquette avant utilisation.
- # Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- # Ne pas utiliser loin des habitations.
- # Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- # Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
- # Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

##### **Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:**

Aucune information supplémentaire n'est disponible

##### **Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:** Traitement symptomatique

##### **Mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

---

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

---

## **Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.